

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_B392

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Emmaüs dans le cadre du recyclage et de la valorisation de matériel

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(s) :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Michel BOULAN

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Emmaüs dans le cadre du recyclage et de la valorisation de matériel
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Depuis 1998, la Communauté du Pays d'Aix verse chaque année une aide à l'association Emmaüs. Il convient de statuer sur l'attribution de cette subvention, et le cas échéant d'en déterminer le montant pour l'année 2011.

Exposé des motifs

L'association EMMAUS fonde son activité sur l'accompagnement des personnes en difficulté par l'intermédiaire d'actions de récupération, de valorisation et vente de matériel qualifié à l'origine de déchets par leur détenteur.

Au regard de la compétence exercée par la Communauté et des orientations de la loi relative à la valorisation matière, la réutilisation des produits, et la réduction des déchets ultimes, la Communauté considère depuis 1998 que l'action de la Communauté d'EMMAUS entre pleinement dans le cadre des objectifs de la compétence. A ce titre, et depuis 1998, chaque année une aide financière est attribuée, portée au cours des années de 7 622 Euros à 20 000 Euros.

Le montant des aides financières a toujours été rapporté à la réduction du déchet ultime résultant de l'activité de réemploi et à l'allègement correspondant de ces déchets réemployés qui, en l'absence de l'activité de l'association, se seraient retrouvés dans le circuit des déchèteries et pour partie dans l'ISDnD de l'Arbois.

Au vu du bilan social et du bilan d'activité, 38 personnes en difficulté disposent sur le site de Cabriès, d'un lieu de vie et de travail et participent donc à l'activité de réemploi de matériels mobiliers et divers.

En référence à l'année 2010, l'activité d'EMMAUS a généré 597 tonnes de déchets ultimes, qui ont coûté 42 389 € pour leur élimination. La subvention de 22.000€ demandée par l'association est censée couvrir une partie des dépenses de transport et de traitement en centre de stockage de ces déchets.

Il convient également de mettre ce chiffre en rapport avec ceux résultant de l'action des compagnons d'EMMAUS qui ont permis d'une part, de recycler 363 Tonnes de déchets sous forme de matières, et, d'autre part, de remettre dans le circuit de vente environ 240 tonnes de produits manufacturés qui peuvent ainsi bénéficier d'une seconde vie. C'est ainsi environ 600 tonnes de déchets évités qui n'ont pas été pris en charge par la CPA, ni en collecte, ni en traitement.

La commission Déchets Ménagers, après avoir débattu sur le sujet, a proposé de maintenir cette année la subvention à hauteur de 20 000 €.

Tableau récapitulatif :

N° GU	Association	Domaine d'activité	Subvention n-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/Non
2011/00747	EMMAUS	Hébergement social pour adultes	20.000 €	1.100.500 €	22.000 €	20.000 €	Non

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

VU l'avis favorable de la Commission Déchets Ménagers du 08 septembre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association Emmaüs d'un montant de 20 000 € pour l'année 2011,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Emmaüs dans le cadre du recyclage et de la valorisation de matériel

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

